

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 avril 2024

---

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE810

présenté par

M. Descoeur, M. Fabrice Brun, M. Bony, M. Kamardine, M. Brigand, M. Vatin, M. Taite,  
Mme Périgault, Mme Petex, M. Bourgeaux, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry,  
Mme Frédérique Meunier, M. Dive, M. Hetzel, Mme Corneloup, M. Dubois, Mme Duby-Muller,  
Mme Bonnet, M. Cordier et M. Forissier

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« – Le revenu des agriculteurs et actifs agricoles ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La principale revendication exprimée par les agriculteurs lors des manifestations de ce début d'année porte sur le revenu agricole. Or, ce projet de loi -qui se veut pourtant d'orientation- n'évoque à aucun moment la question du revenu des agriculteurs, pourtant essentielle à l'atteinte de l'objectif de souveraineté alimentaire. Sans revenus qui assurent aux agriculteurs une juste rémunération et une capacité à investir sur leur exploitation, le renouvellement des générations ne pourra pas être assuré et le nombre d'exploitations agricoles continuera de diminuer, compromettant l'objectif de souveraineté alimentaire affiché par ce projet de loi. C'est pourquoi le présent amendement vise à inscrire l'objectif d'augmentation du revenu des agriculteurs et actifs agricoles parmi les objectifs des politiques publiques concourant à la souveraineté alimentaire.